



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

rythmes et vacances scolaires

Question écrite n° 8467

Texte de la question

M. Charles-Ange Ginesy interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur la question des calendriers scolaires. L'écart de sept semaines entre les vacances d'hiver et les vacances de printemps, qui pour certaines zones se terminent au mois de mai, en vigueur depuis 2009 est très dommageable pour l'industrie du tourisme en général et pour les professionnels de la montagne en particulier. Ainsi, il a été observé une baisse de la fréquentation des stations de ski lors des vacances de printemps de l'ordre de 50 %, réduisant de 4 % l'activité annuelle des domaines skiables, impactant fortement l'emploi saisonnier dans ces régions, les stations de ski étant désormais tentées de fermer dès la fin du mois de mars pour limiter leurs frais liés aux coûts d'une ouverture tardive. Cet écart de sept semaines, s'il est confirmé lors des prochains calendriers scolaires, menace directement l'emploi de 35 000 personnes dans les zones montagneuses vivant du tourisme. Il lui demande s'il compte réduire la période entre les vacances d'hiver et les vacances de printemps, la ramenant à six semaines comme c'était le cas avant 2009, afin de permettre aux professionnels de la montagne de profiter de saisons pleines et donc de préserver l'emploi dans leurs domaines.

Texte de la réponse

La question des rythmes scolaires est l'une des priorités de la « Refondation de l'école ». Le ministre a engagé ce chantier avec une première étape concernant l'organisation de la semaine et de la journée dans les écoles maternelles et élémentaires. Depuis la mise en place de la semaine de quatre jours en 2008, les écoliers français subissent des journées plus longues et plus chargées que la plupart des autres élèves dans le monde. La France cumule ainsi : un nombre de jours d'école qui est le plus faible d'Europe et qui est largement inférieur à celui des autres pays, à savoir 144 jours seulement contre 187 jours en moyenne au sein de l'OCDE ; une semaine particulièrement courte avec 4 jours d'école par semaine, contre 5 voire 6 chez la plupart de nos voisins européens ; une année scolaire concentrée sur seulement 36 semaines ; un volume horaire annuel d'enseignement très important, qui s'élève à 864 heures par an contre 774 heures à 821 heures en moyenne - selon l'âge des écoliers - au sein de l'OCDE. Or cette extrême concentration du temps d'enseignement est inadaptée et préjudiciable aux apprentissages. Elle est source de fatigue et de difficultés scolaires. Ce constat est unanimement partagé, des scientifiques spécialistes des rythmes de l'enfant aux enseignants, en passant par les parents d'élèves. On constate dans le même temps que les résultats des écoliers français se dégradent dans tous les classements internationaux. La réforme des rythmes scolaires poursuit donc avant tout un objectif pédagogique : mettre en place une organisation du temps scolaire plus respectueuse des rythmes naturels d'apprentissage et de repos des enfants afin de favoriser la réussite de tous à l'école primaire. Dans ce contexte de réorganisation des temps scolaires, un calendrier de transition a été retenu pour 2013-2014. Les principes de ce calendrier correspondent à ceux du calendrier arrêté pour l'année 2012-2013. Il s'agit de mieux répondre au rythme de l'élève en respectant l'alternance sept semaines de cours - deux semaines de vacances, conformément aux recommandations des chronobiologistes. Cela va dans le sens d'un rééquilibrage entre les périodes des apprentissages et les périodes de repos. L'allongement de deux jours des vacances de la Toussaint obéit à cette préoccupation en faveur de l'intérêt des élèves et notamment des plus fragiles.

Données clés

Auteur : [M. Charles-Ange Ginesy](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8467

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 octobre 2012](#), page 6052

Réponse publiée au JO le : [16 avril 2013](#), page 4185